

## CONTRÔLE SANITAIRE DES ZONES DE PÊCHE A PIED DE LOISIR

Classement du site au 1er janvier 2024

pêche à pied  
**Autorisée**



La pêche à pied peut être pratiquée sans risque sanitaire. La consommation directe des coquillages est possible.

### HISTORIQUE DE LA QUALITÉ DU SITE

	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc
2021	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
2022	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
2023	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
2024	■	■	■	■								

### RÉSULTAT DU DERNIER PRÉLÈVEMENT

DATE : **8 avr 2024**

RÉSULTAT : **<67** **Escherichia coli (UFC / 100 g CLI)**

INTERPRÉTATION SANITAIRE : **Qualité Correcte**

<i>E.coli</i> / 100g	Inférieur ou égal à 230	Entre 230 et 700	Entre 700 et 4600	Supérieur à 4600
Qualité	Correcte	Moyenne Légère contamination	Médiocre Contamination significative	Mauvaise Forte contamination
Pratique de la pêche	Autorisée sans restriction	Autorisée, mais cuisson recommandée	Autorisée, mais cuisson indispensable	Interdite

#### Conseils pratiques :

- Ne pas pêcher de coquillages après un épisode de fortes pluies.
- Eloignez-vous des rejets, des émissaires, des zones de mouillage.
- Lavez et rafraîchissez les coquillages à l'eau de mer pendant la pêche.
- Transportez et conservez les coquillages au frais (max10°C).
- Consommez les coquillages moins de 24 h après la pêche et assurez-vous qu'ils sont restés vivants jusqu'à leur préparation.

La Roche / Yon, le 16 avril 2024

P/ La Directrice de la Santé Publique  
et Environnementale  
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires,



Denis REDEGER



Informations complémentaires : [www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr](http://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr) - Mail : [ARS-PDL-SE-EAUX-LOISIRS@ars.sante.fr](mailto:ARS-PDL-SE-EAUX-LOISIRS@ars.sante.fr)  
Agence Régionale de Santé- Délégation Territoriale Vendée -185 bd Maréchal Leclerc -85023 La ROCHE-SUR-YON  
Tél. 02 72 01 57 36

**INFORMATIONS A AFFICHER A LA MAIRIE**

**INFORMATIONS À AFFICHER SUR LES LIEUX D'ACCÈS AUX GISEMENTS DE COQUILLAGES**